

NOTE DE SERVICE N° 6

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées et émargées par l'ensemble des personnels de l'école : les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

(À faire émarger avec mention « lu et pris connaissance »)

Réf : IEN-MRO/NS/06-22-23

Inspection de l'Education Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury

Circonscription de Matoury1/Régina/Oyapock

Téléphone : 05.94 27 19 85
Mel : secretariat.9730457j@ac-guyane.fr

IEN : Thierry DE LACAZE
Mel : tde-lacaze@ac-guyane.fr

Dossier suivi par :
Marie-Claude COTREBIL, directrice d'école
Mel : M-Claude.Cotrebil@ac-guyane.fr

Christian AMUSANT, directeur d'école
Mel : Christian.Amusant@ac-guyane.fr

Sabine DESIR-DEDE, CPC G
Mel : Sabine.Desir1@ac-guyane.fr

Matoury, le 15 septembre 2022

L'inspecteur de l'Education nationale

A

**Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Spécialisés et Psychologues des RASED
des écoles de la circonscription Matoury1-
Régina-Oyapock**

Objet : Dispositif « Devoirs Faits »

Références :

- Vadémécum « Devoirs Faits » :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_edusc_ol_800804.pdf
- Circulaire de rentrée 2012

J'encourage les enseignants titulaires et contractuels à se porter volontaires pour encadrer le dispositif « Devoirs faits » de leur école ou d'une autre école de la circonscription. Les directions d'école me feront parvenir leur projet « Devoirs faits » et « Accompagnement éducatif » dès la fin-septembre pour avis et transmission au service académique. Les activités devraient pouvoir commencer dès le mois d'octobre.

Un courriel de Monsieur PATIENT, en date du 2 septembre 2022, encourage le renforcement du déploiement de la mesure "DEVOIRS FAITS" au sein de l'académie et donc au sein de notre circonscription. « L'efficacité de la mesure " DEVOIRS FAITS" repose sur un seuil horaire minimal. En effet, les élèves bénéficiaires doivent assister aux séances de manière régulière, plusieurs heures par semaine pour observer des résultats probants

Les directeurs d'école, destinataires de ce courriel, diffuseront auprès des enseignants le tome 2 du vademecum « Devoirs Faits ». Il devra faire l'objet d'un temps d'échange entre enseignants lors d'un conseil de cycle.

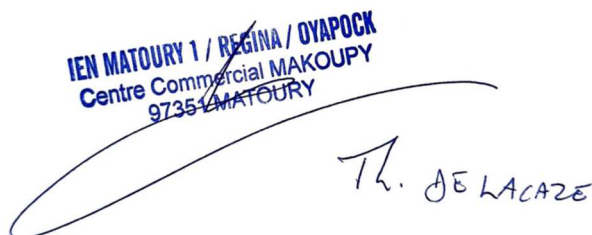
Un parcours de formation en autonomie de six heures sur M@gistère "Devoirs faits" est disponible (https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1109).

« Un parcours M@gistère "Devoirs faits" 1^{er} degré académie de Guyane, en accès libre, sera mis à disposition des écoles de l'académie au courant du mois de septembre ».

J'insiste sur fait que "Devoirs faits" est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées » par le maître ou la maîtresse de sa classe. Ce dispositif participe à la prise en charge de la difficulté scolaire mais n'a pas les mêmes visées que les APC, le PPRE.

Les enseignants volontaires du dispositif « Devoirs faits » n'ont pas de préparations à effectuer. Ils soutiennent les élèves en les guidant. Ils leur donnent des conseils méthodologiques pour gagner en autonomie face à leurs leçons.

L'équipe de circonscription reste à la disposition des équipes d'école en cas de besoins.



IEN MATOURY 1 / REGINA / OYAPOCK
Centre Commercial MAKOUPI
97351 MATOURY

Th. DE LACAZE

Thierry DE LACAZE
*Inspecteur de l'Education Nationale CCPD
Matoury1-Régina-Oyapock*